C.R.I.C. N° 98 (2007-2008)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 120 (2007-2008)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Mardi 29 avril 2008

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Interpellation 3

Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le suivi environnemental et de santé de la réouverture du HF6 ».

(Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 3

Interpellations et question orale jointe 4

Interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les impacts des agrocarburants sur le développement durable ».

Question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les biocarburants ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, MM. Grommes, Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 4

Questions orales 7

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la disparition des petits abattoirs ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 7

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'avenir du Centre de recherche de la nature, des forêts et des bois (CRNFB) et les synergies à développer entre le CRA-W et le CRNFB ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 9

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les effets pervers du plan de réduction des émissions de CO_2 pour l'entreprise Durobor de Soignies ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme) 10

Organisation des travaux 11

Abréviations courantes 12

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 14 heures 12 minutes.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET DE SANTÉ DE LA RÉOUVERTURE DU HF6 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le suivi environnemental et de santé de la réouverture du HF6 ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Le programme européen ULCOS vise à identifier et à développer des procédés innovants pour réduire de moitié les émissions de CO_2 dans l'industrie sidérurgique.

Il retient également notre attention depuis qu'il est apparu que le Gouvernement avait omis de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans ce consortium de cadres d'entreprise et d'organisation européennes mis sur pied en février 2005.

À ma connaissance, le Gouvernement n'a investi qu'à concurrence de 172.000 euros dans un seul et unique projet porté par le Centre de recherches métallurgiques, cela alors même que des milliers d'emplois étaient en jeu. Une fois de plus, le Gouvernement a couru derrière l'événement et n'a pas su profiter, dans l'attitude dynamique et prospective que les Wallons attendent de leurs dirigeants. Les choses ont heureusement changé avec le retour du chaud à Liège.

Nous en sommes heureux. Ce qui me semble important aujourd'hui, c'est d'avoir des programmes d'accompagnement pour réduire les émissions polluantes du secteur sidérurgique. Le programme Ulcos était et est toujours une perspective forte intéressante. À cet égard, j'ai pris connaissance d'un courrier de Mme la Ministre de la Recherche, Mme Simonet, qui indiquait que le Gouvernement devait se positionner sur ce programme très prochainement. Ce qui me laissait penser qu'il ne l'avait pas encore fait jusque-là, puisque manifestement, la réponse de Mme la Ministre était assez claire à cet égard.

Pour le reste, vous connaissez le problème du suivi environnemental des nuisances et la nécessité de mettre en œuvre un comité de concertation avec les riverains. Je pense que vous êtes intervenu dans ce sens auprès de l'administration communale de Seraing pour effectuer un contrôle automatique et permanent des nuisances, une indemnisation automatique, un contrôle médical régulier et gratuit, le respect de l'environnement et du cadre de vie des riverains notamment en matière de propreté, la mise en place des meilleures technologies pour le bruit et la réduction des émissions de gaz et de particules fines.

Pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est aujourd'hui par rapport à la nécessité de suivi du permis d'environnement et des mesures qui étaient contenues dans celui-ci en faveur de la protection et de la qualité de vie des riverains ?

M. le Président. – Je souhaite me joindre à titre personnel à cette interpellation. Je partage pour l'essentiel les interrogations en termes de santé publique et environnementale.

Dans le cadre du développement durable, il y a donc différents aspects à considérer. À partir du moment où il y avait une activité sidérurgique à Seraing qui a créé un énorme problème lors de la fermeture totale. Dans le cadre de la remise en marche du haut fourneau 6, je tiens à mesurer la situation tant sur le plan de la Santé publique que de l'équilibre dans l'activité économique qui intéresse toute une région et l'ensemble de la Wallonie.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En ce qui concerne le procédé ULCOS visant à réduire les émissions de CO_2 lors de la fabrication de l'acier, le groupe Arcelor Mittal m'a indiqué que la recherche est en cours et que les résultats ne sont pas attendus avant 2015.

J'ai invité les dirigeants d'Arcelor à proposer au groupe que certains éléments de cette recherche puissent être envisagés sur le site liégeois le plus rapidement possible, dans des délais plus rapides que ceux qui ont été signifiés par le Groupe.

En ce qui concerne la santé et l'environnement, vous savez que j'y suis particulièrement sensible au travers des différentes décisions qui ont été prises.

Ainsi, le 13 septembre, j'ai demandé à mon administration de prendre en considération certains éléments comme par exemple, le cadastre de l'évaluation des bruits, dont l'étude est en cours; les contrôles en continu des émissions atmosphériques, ainsi que du rejet des eaux usées et une étude de sécurité sur les conduites de gaz.

Le permis prévoit la constitution d'une caution de 19.135.000 euros pour garantir l'assainissement du site ainsi qu'un plan d'assainissement.

Pour rencontrer les préoccupations bien légitimes des riverains, un comité d'accompagnement devait être institué.

Par ailleurs, le 28 janvier dernier, j'ai demandé à mes services de vérifier, avant le démarrage du haut fourneau 6, que les conditions les plus importantes pour la protection de l'environnement et la santé des riverains soient assurées. J'ai demandé en particulier que le Bourgmestre de Seraing, pour certains aspects de sécurité avec le Gouverneur et les services compétents s'assurent que :

– les conditions du permis soient remplies;

– que la garantie bancaire est constituée ou encore que le comité d'accompagnement soit constitué, et ce, de manière non exhaustive.

Par courrier du 14 mars dernier, j'ai rappelé à l'autorité compétente la nécessité de mettre rapidement sur pied le comité d'accompagnement pour que les riverains puissent trouver un forum d'expression de leurs préoccupations et que progressivement, l'autorité compétente, à savoir la commune de Seraing, puisse établir les conditions complémentaires qui permettent à ces riverains de vivre dans un environnement le plus acceptable possible.

Il est constitué et se réunira dans les prochains jours.

Les acteurs dans leur ensemble ont fait preuve de réalisme et ont attiré notre attention sur toute une série d'éléments. J'ai un grand respect pour eux et je veillerai, comme d'autres d'ailleurs, que nous puissions répondre aux différents éléments.

M. le Président. – En termes de réplique, il n'y a plus que votre serviteur qui peut en avoir une et qui répondra simplement que le Parlement est un grand échiquier et que dans une question, c'est la réponse qui est la plus importante. Je vous remercie pour cette dernière.

INTERPELLATION ET QUESTION ORALE JOINTE

INTERPELLATION DE MME DETHIER-NEUMANN À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES IMPACTS DES AGROCARBURANTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES BIOCARBURANTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les impacts des agrocarburants sur le développement durable » et la question orale jointe de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les biocarburants ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser son interpellation.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – La polémique sur les conséquences des agrocarburants sur la biodiversité, sur l'environnement et la réduction réelle des gaz à effet de serre, ainsi que sur la faim dans le monde et la difficulté pour les populations les plus défavorisées de pouvoir se nourrir pose de très nombreuses questions.

La première question qui se pose est de savoir si la façon dont la production des agrocarburants qui se développe en Wallonie a effectivement les impacts négatifs annoncés par les détracteurs de ces carburants ou si les impacts annoncés sont inexistants. Cette question est d'autant plus importante qu'il y a des aides régionales conséquentes dans ce secteur.

J'aimerais donc connaître la position défendue au niveau européen par Monsieur le Ministre et par le Gouvernement wallon dans ce dossier.

Avez-vous plaidé pour un moratoire sur les importations d'agrocarburants ou des matières premières destinées à leur production ? Avez-vous plaidé pour l'instauration de critères environnementaux plus stricts que ceux envisagés par la Commission ? Plaidez-vous pour l'abandon de l'objectif de 10 % d'agrocarburants tant

que les agrocarburants de seconde génération ne sont pas mis au point et ne produisent en quantité importante ?

Au niveau régional, n'estimez-vous pas nécessaire de renforcer les critères de durabilité des agrocarburants pour les productions situées sur le territoire de la Région wallonne, notamment afin de vous assurer que les productions agricoles destinées à la production de denrées alimentaires ne sont pas en diminution sur le territoire régional ?

Il serait en effet difficilement acceptable, dans le contexte international, que la construction des usines d'agrocarburants en Wallonie diminue la production wallonne de denrées alimentaires, obligeant la Wallonie à augmenter ses importations de denrées alimentaires dans une situation internationale où l'offre ne peut plus satisfaire toute la demande alimentaire et où des centaines de milliers de personnes ne peuvent plus manger à leur faim.

Disposez-vous d'une étude régionale qui évalue ces effets, tant sur le territoire régional qu'en dehors de celui-ci ?

Complémentairement, je souhaite connaître d'une part les budgets mobilisés pour aider chacune des entreprises de production d'agrocarburants installée en Wallonie, et d'autre part les budgets consacrés aux garanties de durabilité des agrocarburants et des cultures y destinées.

Enfin, en matière de mobilité, n'estimez-vous qu'il soit nécessaire de donner la priorité à une diminution de la consommation des carburants des véhicules et de travailler également sur les besoins en mobilité ?

M. le Président. – La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Les cultures énergétiques, c'est-à-dire les céréales, comme le colza, le froment, l'orge qui vont être utilisées pour la production de ce qu'on appelle les « agrocarburants » ou « biocarburants » sont appelés à remplacer en partie les combustibles classiques.

De prime abord, ces biocarburants ont semblé constituer une alternative réelle à l'épuisement des énergies fossiles en contribuant moins au réchauffement climatique.

Mais, selon différentes études menées sur le plan européen et mondial, cette alternative cache également des inconvénients non négligeables sur le plan humain, écologique et économique. D'aucuns parlent d'un « désastre écologique et humanitaire ».

La première conséquence néfaste est l'augmentation à long terme du prix des céréales due notamment à une spéculation accrue sur les marchés mondiaux.

Ainsi, les experts de l'OCDE et de la FAO s'attendent à moyen terme à des hausses des prix agricoles entre 20 à 50 %. Dès aujourd'hui, le prix du blé et de l'orge a pris 70 à 80 %.

Les conséquences peuvent être une importation accrue de céréales, des prix à l'importation plus élevés et une augmentation générale du coût de la vie à l'échelle mondiale. Et ce sont les pays les moins avancés qui seront les plus touchés.

Ensuite, il faudra augmenter le nombre de terres cultivables. Or, déjà pour nourrir le nombre de personnes attendu pour l'année 2050, il faudra doubler la production alimentaire, alors que la surface cultivable se raréfie. Sachons que les seules plantes véritablement performantes pour la production des biocarburants sont celles qui poussent dans des pays tropicaux et que l'Europe ne pourra pas faire face à elle seule à une augmentation de l'utilisation des biocarburants, il en résultera une déforestation accrue, première cause du réchauffement climatique et une diminution de la biodiversité.

Vu les conséquences et les déséquilibres dramatiques qui résultent d'un changement en matière de politique énergétique, je voudrais vous demander quelle est l'orientation que vous comptez prendre dans le cadre des énergies renouvelables remplaçant à moyen et long terme les énergies fossiles?

Car ce qui a été énoncé ici sur l'impact des biocarburants pourrait également s'appliquer, dans une certaine matière, à d'autres produits alternatifs aux combustibles classiques non renouvelables, comme par exemple au bois qu'on utilise de plus en plus dans le chauffage des maisons individuelles.

M. Meureau (PS). – Je souhaitais me joindre en tant que parlementaire à l'interpellation.

Différentes considérations sont émises, les unes sur un plan mondial et les autres sur un plan local.

Puis-je rappeler qu'en Hesbaye, notamment, suite à la réforme en matière de production de sucre, il y a eu des fermetures conséquentes et nous étions d'accord de dire qu'il fallait trouver des palliatifs.

Outre donc des considérations différentes sur un plan géographique, il me semble également qu'il faut différencier différents domaines comme celui de la sécurité alimentaire sur le plan mondial, celui de l'augmentation du coût de la vie avec une analyse des causes à cet égard.

Quand on parle de développement durable, il y a l'écologie, l'économie, mais aussi le social.

On ne peut tenir indifféremment sur un même élément un raisonnement d'ordre mondial et un raisonnement d'ordre local.

Je pense donc qu'il faut envisager la problématique de manière précise en ayant à l'esprit différent plan distinct.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen qui répondra en son nom et au nom du Ministre Antoine.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'agriculture a d'abord une vocation alimentaire de qualité et de quantité à l'égard de notre population. Nous avons des objectifs à atteindre en termes de biocarburants.

Jusque-là, je pense que tout le monde peut être d'accord.

Il faut ensuite inclure dans la réflexion d'autres éléments comme celui de la réalité belge, mais aussi de la réalité wallonne par rapport aux objectifs européens, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables et les biocarburants, puisque nous avons un territoire relativement morcelé. Dans le cadre de cette problématique, il se pose la question de la répartition de ces objectifs.

Replaçons-nous maintenant en juillet 2004 lors de la Foire de Libramont : les betteraviers ont manifesté, à juste titre, leur inquiétude par rapport à l'ensemble de la filière du sucre et de toutes les conséquences que cela pouvait avoir sur eux tant sur le plan des producteurs de betteraves que sur l'ensemble des agriculteurs dans notre région.

Nous avions pris différentes décisions à l'époque.

Nous avons ainsi souhaité mettre en œuvre les contacts avec l'ensemble des acteurs, y compris des acteurs flamands en vue d'avoir et de défendre une vision commune belge par rapport au niveau européen.

De plus, nous avons mis en œuvre un syndicat de l'étude afin de trouver de nouveaux débouchés tout en remplissant un objectif d'incorporation de propre production sur notre territoire.

La réforme sucrière est décidée quelques mois plus tard et il convient de souligner que nous sommes parvenus à obtenir des éléments intéressants pour l'économie agricole wallonne, spécifiquement parce que nous avons une productivité plus importante et une filière organisée.

J'ai toujours indiqué que je défendrais l'incorporation la plus forte possible et la production de biocarburants dans notre région, à condition que cela ne mette pas à mal une production alimentaire.

Je souhaite également que les critères environnementaux les plus stricts possible soient mis en place pour la production des biocarburants, en l'occurrence, le bioéthanol. À cet égard, deux critères sont retenus, soit la non-utilisation d'énergies fossiles sur le site de Bio-Wanze ainsi qu'un approvisionnement de courte distance, ce qui limite les transports.

Tout cela fut négocié avec le Fédéral dans les paquets qui ont été mis sur la défiscalisation d'une partie de la production des biocarburants dans notre région.

De tels critères furent retenus, mais vous vous souviendrez, à l'époque, une difficulté tenant au fait que le Ministre fédéral M. Tobback a entendu modifier les critères ainsi négociés. Cela a mis à mal pendant plusieurs mois le projet de Bio-Wanze. Vous vous rappellerez également que nous nous étions étonnés que la Ministre Laruelle ait « laissé passer » ce dossier tel quel.

Le projet put finalement être mis en œuvre.

Je me permets d'insister sur l'importance de ces critères. Nous sommes ainsi fiers d'avoir une production de bioéthanol qui sera de haute qualité sur le plan environnemental de part les deux critères que je vous ai cités.

Je vous rappelle que pour la production de bioéthanol, il faut 80 % de froment et 20 % de betterave.

Des défis restent à relever, soit l'obligation d'incorporation dans le chef des pétroliers pour faire en sorte que le système fonctionne pleinement. Il existe en effet des incitants, mais pas de sanction en cas de non-incorporation.

Je tiens à souligner également que j'ai été choqué par les propos de certaines personnalités politiques belges.

Ces propos ont créé en effet une espèce de confusion. J'estime au passage qu'ils démontraient une profonde méconnaissance du dossier de Bio-Wanze. Ces propos étaient irrespectueux sur le plan de la réalité environnementale de ce magnifique. Lorsqu'on envisage le développement durable, il faut également envisager l'impact économique et l'impact social de ce projet dans notre région.

Avec mon collègue, M. le Ministre Antoine, nous avons fait preuve de beaucoup de volontarisme dans ce dossier pour faire en sorte que les trois critères puissent être réunis. Ils le sont et le seront davantage demain si on sécurise le système et si on sanctionne les pétroliers qui ne respectent pas certains éléments.

Ceci étant précisé, nous allons maintenant envisager un plan davantage mondial.

Il est en effet important de distinguer les différents plans. Je pense qu'en fonction des différents critères et éléments de la réflexion, nous ne sommes pas intéressés d'importer des matières premières venant de l'autre bout de la planète, et ce, pour faire fonctionner une usine wallonne. Cela ne m'intéresse pas de devoir importer des produits finis et de le transformer en bioéthanol pour pouvoir respecter les engagements environnementaux européens. La meilleure des choses est la production locale moyennant certains critères environnementaux stricts.

Il reste par ailleurs un réel débat sur les terres qui pourraient être mieux travaillées aujourd'hui. Il s'agit d'un débat au niveau européen, mais également au niveau mondial.

Il a été indiqué que les biocarburants étaient responsables de l'augmentation des prix. Il ne faut pas oublier que d'autres facteurs sont incriminés.

Nous aurons des discussions au niveau européen, voire davantage et défendre dans ce cadre, une production agricole qui puisse s'envisager de manière durable. Nous devrions également nous battre pour que des critères environnementaux équivalents soient appliqués

ailleurs dans le monde, ce qui est loin d'être le cas actuellement, vous en conviendrez.

Mais ce débat dépasse également le cadre strict des aspects environnementaux et il faudrait prendre le temps d'analyser tous les aspects de cette problématique.

J'insiste sur le fait que l'Europe a un rôle important à jouer en ce domaine.

Je dispose d'ailleurs ici d'un document traitant des différents facteurs concourant à l'augmentation du prix des produits alimentaires. Ces facteurs sont très nombreux. Les biocarburants constituent un élément parmi ceux-ci.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Puis-je commencer par réagir à l'intervention du Président à titre personnel : j'ai le sentiment que mon intervention n'a été ni analysée, ni comprise tout en servant de base à l'intervention.

Je n'ai fait que poser des questions, dans le cadre d'une vision très large, au demeurant transversale.

Par ailleurs, il me semble que M. le Ministre a quelques soucis lorsqu'il s'agit de répondre par rapport à Bio-Wanze.

Il y a effectivement une approche sociale pour rapport à l'emploi, une approche environnementale, mais il me semble qu'il n'y a pas réellement d'approche sociale par rapport à la problématique des denrées alimentaires.

Je sais très bien que les causes sont multiples, soit entre autres, les demandes liées aux denrées alimentaires et les courbes énormes des pays en voie de développement. Néanmoins, ces pays ont le droit de s'alimenter.

Comment conjuguer le besoin alimentaire de ces pays et notre besoin en agrocarburant ?

Vous évoquez les importations concernant les agrocarburants, mais il m'intéresserait d'entendre qu'elle ne nous intéresse pas pour les denrées alimentaires.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Je remercie le Ministre pour les apaisements et les réponses rassurantes qu'il a donnés. Tout d'abord, il dit clairement que la première vocation de l'agriculture est l'alimentation. Je pense que c'est un élément de base. Il faut le souligner à nouveau dans cette discussion souvent aussi empreinte d'émotions.

Quand je regarde l'encadrement de la promotion des agrocarburants, il y a toute une série de conditions. Il ne faut pas mettre à mal l'alimentation, mais il faut viser la performance et l'exigence environnementale.

Ce sont des garde-fous au niveau du bilan environnemental pour ces agrocarburants. Pour le reste, cette position est satisfaisante pour moi. Je vais certainement revenir concernant le prix des aliments, des céréales, etc., mais cela, c'est pour une autre intervention.

– M. Stoffels, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel.

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – S'il y avait des distraits, je ne suis pas de ceux qui n'écoutent pas, mais plutôt de ceux qui n'oublient pas. Je me souviens des déclarations des uns et des autres à l'époque du biodiesel, du colza etc. notamment dans les transports en commun.

Je partage tout à fait la réponse de M. le Ministre, en ce qui concerne les occasions de boulots alternatifs, de réorientations ou de métiers de l'agriculture dans une Wallonie qui en a bien besoin. Je partage également votre souci d'équilibre mondial.

J'aimerais insister sur le domaine des énergies alternatives, qu'elles soient biocarburants, agrocarburants ou bien énergies douces comme les éoliennes. J'insiste sur la notion de développement durable qui doit aller un peu plus loin, par rapport au maintien d'une activité, d'une occupation raisonnable du sol et au respect de l'environnement et de la qualité des citoyens.

Je maintiens ce que je dis parce que je suis têtu et que j'ai la volonté d'être logique.

– M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA DISPARITION DES PETITS ABATTOIRS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la disparition des petits abattoirs ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Selon la filière avicole et cunicole wallonne, sur les six dernières années, près de la moitié des petits abattoirs wallons ont fermé.

Il existe en Région wallonne une tradition pour l'élevage des petits animaux : poules, lapins, etc. Ces élevages se font à la fois chez des professionnels et chez les particuliers.

Ces fermetures entraînent des pertes d'emplois, le découragement de l'esprit d'entreprendre, mais aussi le recul des productions. Par ailleurs, s'il y a moins d'abattoirs, on va voir se développer les abattages clandes-

tins, et cela, d'un point de vue sanitaire, ce n'est pas une bonne chose.

Il semble que les principales raisons de ces fermetures sont : l'augmentation des coûts d'abattage et la législation unique pour les petites et grosses structures.

De plus, les contrôles draconiens de l'AFSCA sont vraiment mal perçus par le secteur.

Selon vous, quelles sont les conséquences pour l'agriculture wallonne de la fermeture des petits abattoirs ?

La régionalisation de l'AFSCA est-elle à l'ordre du jour ? Selon vous, est-ce souhaitable ? La question vaut aussi pour les règles relatives à l'exploitation de ce type d'installations ? Que peut faire la Région wallonne ?

Les contrôles sont nécessaires, mais ils doivent être menés de façon intelligente. Il serait dommage de voir un secteur économique important disparaître.

Ce qu'il faut, c'est adapter la législation aux réalités de terrain. Il faut des exigences, mais raisonnables.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Depuis le début de la législature, je me suis activement préoccupé de la simplification des contrôles de l'AFSCA, allant jusqu'à interpeller puis recevoir l'administrateur délégué et des directeurs de cette institution fédérale.

À la suite de ces différends, l'AFSCA a pris une série de dispositions pour assouplir certains éléments.

Toutefois, je regrette qu'on se retranche derrière des règlements européens.

Les charges administratives restent beaucoup trop lourdes pour les petites unités qui étouffent et disparaissent les unes après les autres.

J'ai donc pris mon bâton de pèlerin et j'ai pu voir le dispositif mis en place en France. Je pense que cela peut être une référence en la matière puisque la France est parvenue à continuer à développer une production de produits du terroir de haut niveau et il y a toute une série de petits abattoirs répartis sur le territoire français.

En Wallonie, deux catégories de petits abattoirs peuvent être distinguées :

– les entreprises qui abattent de 15.000 à 450.000 volailles par an, avec des coûts de contrôles réalisés par l'AFSCA de 0,07 euro par volaille abattue, soit déjà trois fois le coût facturé à un abattoir industriel;

– les petites structures qui abattent entre 2.000 et 15.000 volailles par an, principalement pour des particuliers, pour la vente directe, les marchés locaux, les restaurants ou les tables d'hôtes dans l'exploitation. Les coûts des contrôles, réalisés également par l'AFSCA, y sont de 0,28 euro par volaille abattue, soit plus de 10 fois le coût facturé à un abattoir industriel.

Si en France, cette analyse *ante* et *post-mortem* peut se faire par des employés de l'abattoir formés à cet effet, en Belgique, l'arrêté royal précise que la formation d'opérateurs n'est possible que pour les abattoirs industriels, excluant donc les petites structures.

En France également, la capacité d'abattage à la ferme est passée de 15.000 volailles à 25.000 volailles par an, alors qu'en Belgique, l'AFSCA a imposé de diminuer le seuil de 10.000, autorisé par le passé, à 2.000 par an.

À côté des coûts de contrôle, il faut également tenir compte des investissements importants à consentir pour la mise en conformité des installations avec la réglementation. C'est ainsi que les abattages à la ferme destinés à l'approvisionnement du marché local et à un restaurant à la ferme nécessitent que l'abattoir soit agréé CE, d'où aussi des contrôles supplémentaires.

La fermeture de ces petits abattoirs est dramatique pour tout ce secteur. Outre les pertes d'emplois, on tue l'esprit d'entreprise et on assiste à une explosion des abattages illégaux, associés à une perte de qualité hygiénique des produits. Finalement, l'objectif poursuivi n'est pas atteint. Dans certains cas, on constate même la délocalisation des élevages. C'est déjà le cas pour un producteur de foies gras.

La disparition des centres d'abattage entraîne des déplacements plus longs pour les producteurs, coûteux en énergie et peu favorables à l'environnement. De plus, les chaînes d'abattage subsistantes pour les volailles industrielles ne sont pas conçues pour abattre les volailles issues de l'agriculture biologique et des filières de qualité qui produisent des volailles plus lourdes que les filières industrielles.

Il serait totalement paradoxal de voir ces filières de qualité disparaître en Région wallonne et ainsi pousser les consommateurs à se fournir en produits labellisés élevés en dehors de notre Région, mais qui seraient produits avec des règles nettement moins strictes que celles imposées par l'AFSCA.

J'ai octroyé un subside de 500.000 euros à travers une convention de cadre qui vise à encadrer les producteurs de produits fermiers, mais également les abattoirs de volaille dans leurs démarches de mise en conformité hygiénique avec les exigences de l'AFSCA.

De plus, dans les zones FIDER, des moyens spécifiques sont disponibles pour réaliser des ateliers partagés aux normes de l'AFSCA. Encore faut-il que les règles administratives de l'AFSCA ne tuent pas la rentabilité de ces ateliers.

Par ailleurs, l'AFSCA vient de voir sa contribution augmentée.

Il nous faut défendre la qualité des produits. Nous arrivons à une société aseptisée et je regrette que l'on utilise un tel vecteur pour exclure de la société les petits exploitants. Cela nous conduit à une société hyper industrialisée à laquelle je n'adhère pas.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Les propos du Ministre confirment l'analyse que j'ai faite dans ce dossier ainsi que dans d'autres dossiers qui concernent les filières et secteurs contrôlés par l'AFSCA. Lorsque les contrôles sont opérés à l'excès, ils ont un résultat inférieur en termes de sanitaire, puisque les abattages se font clandestinement et que les contrôles sont pratiqués de manière plus souple, permettant ainsi la survie des petites infrastructures. Ce qui améliore le niveau global des contrôles et de l'efficacité sanitaire.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'AVENIR DU CENTRE DE RECHERCHE DE LA NATURE, DES FORÊTS ET DES BOIS (CRNFB) ET LES SYNERGIES À DÉVELOPPER ENTRE LE CRA-W ET LE CRNFB »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'avenir du centre de recherche de la nature, des forêts et des bois (CRNFB) et les synergies à développer entre le CRA-W et le CRNFB ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Le CRNFB réunit une série de compétences qui ont trait aux domaines de la conservation de la nature et de sa biodiversité, la faune sauvage, en particulier les espèces « grand gibier », la faune piscicole et l'hydrobiologie, l'équilibre des systèmes forestiers incluant la conservation et l'amélioration des ressources forestières et la technologie du bois et de ses dérivés, en particulier les relations entre la sylviculture et la qualité du bois, l'utilisation, la transformation, le conditionnement et la préservation du matériau.

Je souhaiterais vous interroger sur les éventuelles conséquences que pourraient avoir la fusion de la DGA et de la DGRNE sur le CRNFB.

En particulier, est-il envisageable que le CRNFB intègre en tout ou en partie le CRA-W ? Les avantages que pourrait représenter cette option ont-ils été envisagés ? Quelle est votre analyse à cet égard ?

On peut également s'interroger sur la possibilité d'une synergie accrue entre la CRNFB et les autres départements du CRA-W comme l'économie d'échelle, regroupement d'activités voisines, collaboration scientifique entre les départements traitant de problématiques proches et liées : génétique, moléculaire, conservation de la biodiversité, etc. cette option permettrait aussi de retrouver la possibilité de conclure des conventions de recherche grâce à l'existence d'une personnalité juridique.

En effet, le centre disposait avant sa régionalisation d'une personnalité juridique qui permettait de recevoir les financements liés aux différentes conventions de recherche et ainsi, d'engager le personnel nécessaire à leur mise en œuvre. L'intégration du centre au ministère de la Région wallonne a mis fin à l'existence de cette personnalité juridique, ce qui a compliqué fortement son mode de gestion des conventions de recherche.

Quelles mesures avez-vous prises ou êtes-vous en train de prendre pour optimiser tant que faire se peut les synergies entre le CRA-W et le CRNFB ? Une réflexion globale en la matière ne s'impose-t-elle pas naturellement et, si oui, a-t-elle été menée ?

Pouvez-vous notamment nous dire dans quelle mesure les synergies possibles entre le CRA-W et le CRNFB ont été prises en compte dans la réflexion prospective relative à la réorganisation des départements du CRA-W ? Où en êtes-vous dans la conception du nouvel organigramme ?

Votre objectif est-il toujours de mettre en place un organigramme définitif pour le CRA-W en 2009 ? Doit-on considérer au contraire que les échéances liées à votre parcours personnel sont de nature à accélérer le rythme des réformes et la désignation d'un nouveau directeur du CRA-W par exemple ?

Enfin, si le CRNFB ne devait pas se rapprocher du CRA-W, quel avenir envisagez-vous pour le Centre de Recherches de la Nature des Forêts et du Bois ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La question de la place du CRNFB est tout à fait importante et d'actualité. Je commencerai ma réponse en faisant brièvement état des avancées en ce qui concerne la conception du nouvel organigramme du CRA-W.

J'ai demandé au Centre de me présenter un projet d'organigramme. Ce projet a été élaboré par le Centre lui-même à partir des conclusions de l'audit réalisées en 2006-2007 par la société Comas et en collaboration avec les organisations syndicales. Ce projet m'a été présenté en date du 30 janvier 2008.

Après analyse et échange avec la Direction du CRA-W, l'organigramme a été affiné et sera présenté dans les prochaines semaines au Gouvernement sous la forme d'un arrêté fixant le cadre du Centre.

Le Centre de Recherches de la Nature des Forêts et du Bois n'a pas été absent dans la réflexion et l'élaboration du projet de nouvel organigramme. Comme les conclusions de l'audit réalisé sur le CRA-W le suggéraient, une réflexion sur l'intégration du CRNFB dans la structure du CRA-W a été développée. Le projet d'organigramme en tient compte.

L'intégration du volet « recherches » du CRNFB dans la structure du CRA-W présenterait de nombreux avan-

tages pour les recherches à caractère scientifique qui y sont développées.

Dans le cadre de ses activités agricoles, les activités développées actuellement par le CRA-W dans le secteur végétal concernent les plantes agricoles, mais également les plantes de pépinières et les plantes forestières en ce qui concerne l'identification des maladies et des parasites, ainsi que les moyens de lutte.

Ces thèmes de recherche peuvent sans difficulté être élargis et renforcés à l'ensemble des plantes forestières et pourraient bénéficier non seulement des connaissances des chercheurs concernés, mais également du matériel et des appareillages de laboratoire souvent très coûteux disponibles au CRA-W.

Outre les aspects mentionnés ci-avant, cela concerne la gestion des ressources génétiques forestières, la mécanisation forestière et la technologie du bois comme valorisation des productions forestières.

Sur le fond, l'intégration du volet « recherche scientifique » du CRNFB dans la structure du CRA-W présente une indéniable cohérence et opportunité.

Cependant, cette volonté de transférer cette mission de la DGRNE vers le CRA-W devra tenir compte du processus de modernisation de l'administration wallonne actuellement en cours, en particulier au niveau de la DGO 3.

Par ailleurs, il est évident que l'intégration au CRA-W ne concerne pas le personnel de l'actuel CRNFB affecté aux missions administratives et de gestion, qui resterait affecté à la DGO 3.

Encore quelques semaines de patience. Je suis en train d'affiner le modèle pour l'améliorer en termes de rationalisation quant aux différents avis d'arbitrage.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – J'ai bien notifié la volonté du Ministre et de son Cabinet d'aller plus en concertation et un peu plus loin. Je n'ai pas de problème pour lui octroyer du temps. Je ne sais pas comment sont les demandes de la part du CRA-W ou de la CRNFB, mais je pense que le temps ne fait jamais de mal si c'est pour améliorer le niveau. Il s'agit d'utiliser un audit qui a pris trois ans.

Reste une question quant au poste annoncé vacant du Directeur. Est-ce un bon moment pour un rappel à candidatures ?

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES EFFETS PERVERS DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO_2 POUR L'ENTREPRISE DUROBOR DE SOIGNIES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les effets pervers du plan de réduction des émissions de CO_2 pour l'entreprise Durobor de Soignies ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Alors que la seule gobeleterie mécanique de notre pays, l'entreprise Durobor basée à Soignies confirme, après des années extrêmement difficiles, son redressement, elle a été informée que son quota d'émissions de CO_2 passerait de 32.000 tonnes à 28.000 tonnes.

Le Directeur général en a conclu devoir acheter le droit de production de ces 4.000 tonnes de CO_2, ce qui revient à un investissement important, puisque la tonne de CO_2 se négocie actuellement entre 70.000 et 120.000 euros.

Si je soutiens l'engagement de la Région par rapport aux dispositions du Protocole de Kyoto, qui impose de réduire de 10 % les émissions de CO_2 sur la période 2008-2012, je m'interroge sur la différence d'attitude et la pénalisation de Durobor par rapport aux entreprises sidérurgiques liégeoises.

Le coût financier pour Durobor, que représente l'achat de 4.000 tonnes de CO_2, a pour conséquence immédiate d'hypothéquer les investissements qu'elle entend prochainement réaliser, à savoir le remplacement des anciens fours par des unités capables de fournir une plus grande production et en utilisant une technologie gaz/oxygène pur, meilleure pour l'environnement. On peut donc parler dans ce cas d'effet pervers, car la Région pénalise une entreprise par rapport à un investissement qui lui permettrait de diminuer drastiquement ses émissions de CO_2, tout en modernisant ses outils.

En outre, cette dépense pourrait également, à terme, mettre en danger la bonne santé retrouvée de l'entreprise, qui entend réaliser cette année un chiffre d'affaires approchant les 50 millions d'euros, pour 100 millions de verres produits et dégager ainsi un bénéfice à l'exercice à concurrence de 3 millions d'euros.

Ne pourrait-on pas assouplir les quotas de CO_2 dans les cas, comme celui de Durobor, où les entreprises s'engagent à investir, dans un bref délai, afin de réduire leurs émissions de CO_2 et en prenant également en compte leur situation passée ?

Si cette solution n'est pas envisageable, n'y aurait-il pas moyen d'envisager, de manière exceptionnelle, la réallocation du quota de 1,3 millions de tonnes de CO_2 réservé aux nouveaux entrants, s'il s'avère que ce dernier ne sera pas totalement utilisé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La société Durobor a reçu une quantité de quotas calculée de manière objective en tenant compte d'une part de leur demande, mais également des émissions vérifiées en 2005 et 2006 de la réduction demandée par la Commission européenne de 7,6 % des émissions.

Enfin, une éventuelle correction est prévue durant les périodes 2005 et 2006.

Il est impossible de privilégier une entreprise au détriment d'une autre. Il s'agit du principe de non-discrimination.

Vous savez que la Commission est extrêmement attentive et aujourd'hui, quasi intraitable avec les différents intervenants. En particulier, en raison du fait qu'il y a eu des sur-allocations manifestes dans différents états.

L'ensemble des plans au niveau de certains états atteignait parfois 14 % en termes de sur-allocation. Ce qui est évidemment un chiffre particulièrement élevé.

Si je regarde les chiffres, pour la période 2005-2007, Durobor a reçu quelque 42.186 quotas de CO_2 par an. Les émissions vérifiées ont été respectivement de 31.512 de CO_2 en 2005 et de 30.199 tonnes de CO_2 en 2006, soit une sur-allocation de plus de 25 %.

Dans la période 2008-2012, Durobor devrait recevoir 28.466 tonnes de CO_2 par an soit, 6 % de moins que ce qu'elle produit aujourd'hui. Elle devra acheter un tiers de la quantité de quotas qu'elle a reçu de manière excédentaire sur les exercices précédents.

Le coût d'achat des quotas est de 30.000 euros pas an pour un bénéfice de 3 millions d'euros par an, soit 1 % des bénéfices. Je pense qu'il convient donc de relativiser et de remettre tous ces chiffres en perspective.

Tous ces éléments se retrouvent dans le plan d'allocation. J'ai essayé d'être le plus équitable possible afin de trouver des solutions pour accueillir davantage d'entreprises dans notre région. On a tenu compte du passé, du présent et de l'avenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Si je vous ai posé cette question, c'était pour essayer de comprendre la raison pour laquelle vous vous montrez implacable par rapport à la décision qui est tombée en ce qui concerne la société Durobor, alors, que vous avez trouvé une solution pour la sidérurgie liégeoise. C'est à ce niveau-là que je voulais avoir des explications et non pour faire du sous-régionalisme.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Nous sommes face à des projets de différentes régions et jusqu'à preuve du contraire, il nous faut attendre l'avis de la Commission européenne. S'il y avait discrimination pour qui que ce soit, croyez bien que ce serait visé parfaitement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – La question orale de M. Wesphael sur « les erreurs de calcul entachant la validité du plan des Centres d'Enfouissements techniques (CET) et les conditions légales et matérielles dans lesquelles est exploité le CET du Champ de Beaumont » est retirée.

Notre prochaine réunion aura lieu le 13 mai prochain en matinée et en après-midi. Elle sera suivie par une réunion le jeudi 15 mai en après-midi.

La séance est levée.

– La séance est levée à 15 heures 17 minutes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
Arcelor	Arbed – Aceralia – Usinor
CE	Communauté européenne
CET	Centre d'enfouissement technique
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRNFB	Centre de Recherches de la Nature, des Forêts et du Bois
DGA	Direction générale de l'Agriculture
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature & Forêts
DPE	Division de la Police de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDER	Fonds d'Impulsion du Développement économique rural
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
NIMBY	*Not in my backyard* (« pas dans mon jardin »)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
OGM	Organisme génétiquement modifié
ULCOS	*Ultra light CO_2 Steelmaking*
URP	Unité de Répression des Pollutions